

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour d'Avril courant, et à chacun de vous,—

SALUT :
PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement demeure prorogé au vingt-quatrième jour d'Avril courant, cependant, nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations, de le proroger de nouveau à Mercredi le deuxième jour de Juin prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit vingt-quatrième jour d'Avril courant, tenus ni obligés de paraître en Notre Cité de *Montréal*, car Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement, Mercredi, le deuxième jour de Juin prochain, en Notre Cité de *Montréal*, pour procéder à l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et traiter, faire, agir et conclure sur

ces choses, qui, par la Grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans Notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de Notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal* en Notre dite Province, ce quinzième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huitcent quarante sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.